



HAL
open science

L'histoire sociale des risques naturels en questions. Sources et problématiques nouvelles

René Favier

► **To cite this version:**

René Favier. L'histoire sociale des risques naturels en questions. Sources et problématiques nouvelles. 155-172. Gestion sociale des risques naturels / Gestione sociale dei rischi naturali, Région Autonome de la Vallée d'Aoste, pp.René FAVIER et Claudine REMACLE, 2007. halshs-00375801

HAL Id: halshs-00375801

<https://shs.hal.science/halshs-00375801>

Submitted on 16 Apr 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'histoire sociale des catastrophes naturelles en questions

Sources et problématiques nouvelles

René FAVIER

LARHRA – UMR CNRS 5190

Université Pierre Mendès France – Grenoble 2

Toute la documentation disponible atteste de la forte vulnérabilité des sociétés anciennes face aux aléas naturels qu'on n'appelait pas encore des « catastrophes », mais plus communément « fléau », envoyés selon Furetières par Dieu « dans sa colère pour châtier les hommes ». Les grands accidents climatiques ont depuis longtemps retenu l'attention des historiens (Lachiver M., 1991). Toutes les sources attestent de même d'une recrudescence des inondations aux 17^e et 18^e siècles, favorisées sans doute par le petit âge glaciaire, une modification des conditions d'abrasion dans les massifs montagneux et une augmentation du transport sédimentaire (R. Favier, 2006). G. Quenet a également montré que les tremblements de terre avaient été plus fréquents qu'on ne le supposait, et que certains avaient été particulièrement destructeurs : dans le comté de Nice en 1618 et 1644 ; le 21 juin 1660 dans les Pyrénées, le plus important séisme de l'époque moderne ; dans les Vosges le 12 mai 1682 ; en haute Provence le 14 août 1708 (G. Quenet, 2005).

D'une manière générale cependant, la question de pose de savoir si la multiplication des événements enregistrés atteste d'une fréquence plus grande des événements, ou de la multiplication des sources les concernant, et de leur médiatisation grandissante du fait de la curiosité scientifique naissante, de la presse, voire de l'instrumentalisation politique dont ils pouvaient faire l'objet. La question des sources invite aussi à s'interroger sur la place respective des différents événements, et notamment la visible sous-représentation fréquente de l'information sur les espaces ruraux, comme celle relative aux accidents spécifiques aux régions de montagne (éboulements, avalanches), du fait de l'éloignement des lieux de pouvoir et du caractère moins spectaculaire que les destructions urbaines des dégâts occasionnés.

Jusqu'à une date récente également, les interrogations sur les catastrophes naturelles (inondations, séismes, avalanches, accidents climatiques majeurs) n'ont servi pour l'essentiel qu'à illustrer un double paradigme, culturel et politique. Elles étaient d'une part le témoignage de la passivité et de la superstition des populations face à ces événements, et qui renvoyaient à l'église le soin de les protéger contre l'ire de Dieu, et furent d'autre part un lieu où se manifesta progressivement la capacité grandissante de l'Etat à prendre en charge ces risques et à assurer, grâce à son administration et ses ingénieurs, les secours aux victimes et la protection aux populations. Pour toute une tradition historiographique, face aux catastrophes, les attitudes des sociétés anciennes seraient restées marquées par le fatalisme et la superstition. Les acceptions les plus communes évoquent « la résignation devant ce qui dépasse les victimes », « le fatalisme quand la terre tremble », « l'attitude d'acceptation d'une sorte de fatalité naturelle ». Face aux catastrophes qui les accablaient, les populations seraient restées passives et résignées jusqu'à ce que le pouvoir royal et l'esprit des Lumières commencent à apporter les éclairages scientifiques et les réponses techniques nécessaires.

De telles approches ne sont plus guère acceptables aujourd'hui. Mais le re-questionnement nécessaire passe par l'exploitation de nouvelles sources, souvent d'origine locale, qui montrent que, loin des clichés sur les populations résignées, écrasées par la colère divine et sans autre secours que celui de l'Etat, celles-ci ont su au contraire faire preuve de réactivité face aux événements, et élaborer localement des dispositifs de protection et d'entraide, repris peu à peu par les services de l'État (Favier R., 2006/1 et 2006/2).

A. Des sociétés fatalistes ?

Des sociétés fatalistes, telles peuvent-elles paraître si on s'en tient en effet aux seules sources émanant de la pastorale chrétienne ou de l'administration royale. Depuis la Renaissance, les *Histoires prodigieuses*, maintes fois rééditées engageaient ses lecteurs à les lire pour « entrer en nous-mêmes, frapper au marteau de notre conscience, épilucher nos vies et avoir en horreur nos méfaits ». Les catastrophes naturelles y tiennent une place considérable (Céard J., 1996). Phénomènes souterrains et mal connus, les tremblements de terre faisaient parti des signes rares, riches en signification. Plus fréquentes, les inondations fournissaient de manière répétée l'occasion de souligner que « le temps présent [était] plus monstrueux que naturel » (F. Belleforest). La référence constante au Déluge, figure imposée qui renvoyait à la colère de Dieu.

Dans le dernier quart du 16^e siècle, de nombreux érudits, sans nier l'existence de causes naturelles, cherchèrent dans ces événements les signes précurseurs qui devaient précéder de terribles changements. Si Montaigne contestait des analyses téméraires et « fantastiques » et refusait de solliciter les jugements du Ciel, d'autres élaborèrent une science des catastrophes et un art de les prévenir. Pour eux, Dieu ne cessait de prodiguer aux hommes des avertissements attestant que sa patience commençait à se lasser. Les affrontements religieux de la fin du 16^e siècle fournirent de très nombreuses occasions de solliciter le ciel. Dans son récit de l'inondation lyonnaise de décembre 1570, F. Belleforest écrivait ainsi que « c'estoit un iugement de Dieu pour les péchez commis en ceste Cité trop addonné aux mondanitez, et où Dieu n'est servi ainsi qu'il appartient ; et pour plus grande preuve, on sçait que ce bourg de La Guillotière, beau et riche à merveille, a senty une estrange secousse, comme si l'eau y eust voulu purger les immondices là esparses lors qu'il y estoit permis aux calvinistes d'y prescher leur faulse doctrine ». Dans le même temps, la multiplication des procès de sorcellerie entre 1580 et 1610 (Mandrou R., 1968) attestait d'une croyance inversée en la capacité du Diable à orchestrer les fléaux. En Dauphiné où les procès en sorcellerie furent rares, on condamna jusqu'au milieu du 17^e siècle des femmes au bannissement pour « avoir fait tomber la tempête ».

Parallèlement, les nombreuses sources de la pastorale chrétienne ont très largement utilisé la même thématique des catastrophes naturelles. Selon l'argumentation commune, toute calamité était à la fois un châtement et un avertissement, et frappait les uns et menaçait les autres du malheur. Plus elle frappait durement, plus grave était l'avertissement qu'elle dispensait. Dieu châtiait pour leurs péchés des hommes qui subissaient un châtement justifié et étaient incités à la repentance. Pour les prédicateurs, les catastrophes étaient utilisées pour rendre leur discours plus efficace. Si la peste était par excellence le châtement collectif et l'expression de l'ire de Dieu, le séisme se prêtait lui aussi particulièrement bien à la métaphore. Il faisait trembler les cœurs après avoir fait trembler la terre. Pour toucher la dureté des cœurs, Dieu avait « voulu que la dureté des pierres se fendit » (Hildesheimer F., 1990 ; Quenet G., 2005).

Si dans la seconde moitié du 17^e siècle les prédicateurs insistèrent moins sur la signification négative des fléaux et davantage sur leur valeur salvatrice – l'intervention « miraculeuse » de Dieu se manifestant par la limitation du nombre des victimes davantage que par sa volonté de punir – les processions qui associaient toute la population collectivement coupable restaient dans tous les cas l'occasion de manifester la repentance collective. Selon les circonstances, elles donnaient lieu à des vœux ou des offrandes propitiatoires, des fondations de messe, l'édification d'autels ou de chapelles, et on ne saurait douter à cet égard de la ferveur populaire qui animait souvent ces manifestations de piété, et

qui traduisait la imprégnation de cette pastorale de la peur dans des groupes sociaux très variés, catholiques comme protestants.

Toute une tradition historiographique a également vu dans l'Etat moderne naissant le relais nécessaire pour vaincre les dangers de la nature. Face aux événements extraordinaires, il aurait incarné une nouvelle rationalité, prenant sous sa coupe des pouvoirs locaux divisés et impuissants, des populations fatalistes et superstitieuses (Delumeau J. et Lequin Y., 1987). La mise en place d'un appareil monarchique de plus en plus efficace et présent se serait traduite par un projet de maîtriser la nature, et de prendre en charge les risques principaux (de même que la subsistance et la santé des sujets). Cette action de plus en plus efficace prendrait appui sur de nouveaux outils institutionnels (administration, corps spécialisés), de nouveaux outils intellectuels (rapports, cartes, statistiques) et une vraie volonté politique incarnée par Colbert devenu, après la disgrâce de Fouquet en 1661, le personnage essentiel de l'administration royale et le principal instrument du renforcement de l'absolutisme royal. L'essor de la monarchie administrative, productrice de sources massives, a largement contribué à populariser cette action, tant en ce qui concerne l'action publique dans la gestion des crises que dans la capacité d'assistance aux victimes des catastrophes. D'un côté, l'efficacité de l'action publique contre les catastrophes : essor des endiguements des grands fleuves et des torrents les plus menaçants, rôle grandissant des ingénieurs des ponts et chaussée ou des eaux et forêts, essor de la cartographie ; de l'autre, une action secourable de plus en plus attentive pour aider à la reconstruction ou secourir les victimes par des allègements fiscaux ou des aides directes.

En certains cas, ces interventions royales firent même l'objet d'une véritable entreprise de communication dont l'historien ne saurait rester dupe. Les modestes interventions royales lors des grandes famines des années 1664-1665 furent ardemment glorifiées. « J'entrai moi-même dans une connaissance très particulière et très exacte du besoin des peuples et de l'état des choses » écrivit Louis XIV dans ses *Mémoires*, « J'obligeai les provinces les plus abondantes à secourir les autres, les particuliers, à ouvrir leurs magasins et à exposer leurs denrées à un prix équitable. J'envoyai en diligence mes ordres de tous côtés pour faire venir par mer, de Dantzic et des autres pays étrangers le plus de blés qu'il me fut possible ; je fis acheter de mon épargne... » (Delumeau J. et Lequin Y., 1987). A Versailles, un médaillon de Ch. Lebrun, *Le soulagement du peuple pendant la famine de 1662*, fut consacré à cet événement dans la galerie des Glaces. La gestion du tremblement de terre qui affecta le 21 juin 1660 les Pyrénées occidentales participa de la même politique et permit de développer une image du roi victorieux des dangers de la nature (G. Quenet, 2005). A la fin du 18^e siècle, l'arrêt du 14 mars 1784 par lequel le souverain débloqua trois millions de livres pour venir au secours des victimes modestes des intempéries, « la classe de ses sujets la plus indigente et conséquemment la plus intéressante pour son cœur », constitua un point d'orgue de cette politique d'intervention et de communication, de la part d'un souverain soucieux de bien faire et de se faire aimer.

Il convient cependant de ne pas confondre l'efficacité de l'action avec les discours de ceux qui en sont les promoteurs. D'une part, l'adhésion à la pastorale de l'Eglise ne peut être assimilé au simple fatalisme de populations réputées superstitieuses, dénuées de capacité de réaction, et capable seulement de s'exprimer dans une civilisation de la procession. D'autre part, il convient de ne pas surestimer l'efficacité de l'action publique. Lors des différentes catastrophes, les interventions techniques et les aides matérielles restaient fortement limitées par les capacités d'intervention de l'État. Au demeurant, les interventions pouvaient n'avoir la protection des populations que comme cause seconde. Le développement des endiguements restait souvent davantage motivé par le souci de favoriser la navigation, ou la volonté d'intégrer les rivières dans le systèmes défensif des places fortes (Grenoble), que par la lutte

contre les inondations. Il convient de même de pas présumer de la parfaite cohérence de l'action engagée, ou de la maîtrise technique des ingénieurs. Les désaccords étaient fréquents entre les autorités responsables. Dans le Roussillon, les travaux conduits pour l'endiguement du Têt étaient médiocres et peu sensibles à la spécificité des cours d'eau méditerranéens (Desailly B., 1990).

Au demeurant, jusqu'à la fin du 17^e siècle du moins, l'administration royale connaissait les limites de son action. On aurait tort de penser que la monarchie entendait imposer ses solutions à des populations entièrement désarmées. En 1684, il conseillait ainsi à l'intendant de Dauphiné, récemment arrivé à Grenoble et chargé d'entreprendre des travaux de défense contre le Drac, de prendre l'avis des gens du pays et de ne pas s'en remettre seulement à l'ingénieur qu'il avait lui-même envoyé : « Les gens du pays, qui connaissent par l'expérience l'effet des ouvrages de pareille nature que l'on fait contre le torrent du Drac, peuvent mieux décider là-dessus que personne » (Favier R., 2006). Il en alla tout autrement quand, à partir de la fin du 18^e siècle et surtout la première moitié du 19^e siècle, les ingénieurs entendirent imposer leurs politiques d'aménagement à des populations hostiles, dès lors accusées de manière récurrente de « fataliste » et d'« ignorante ».

La réalité était pourtant tout autre, mais c'est dans les archives locales qu'il faut aller chercher la nature de ces savoirs, et les diverses manifestations de véritables cultures locales du risque.

B. Les hommes et les catastrophes

Cette remise en question des paradigmes du fatalisme et de l'ignorance, passe par une triple interrogation quant aux capacités des populations à expliquer les événements, à en garder la mémoire et à développer des dispositifs de gestion de crise. Sur ces trois points, les sources locales sont d'une grande richesse.

Comprendre les catastrophes

Invoquer le ciel n'empêchait aucunement d'essayer de comprendre au niveau local les conditions de développement des fléaux (au moins parmi les élites locales). Si l'origine des séismes restait ordinairement mystérieuse (les « vents souterrains »), face aux inondations catastrophiques, les populations ne s'en remettaient pas aux seules explications religieuses. Les nombreuses relations locales rendent compte, dans les piémonts alpins et pyrénéens, de ce que la fonte violente des neiges, consécutive aux pluies et aux vents chauds, suffisait ordinairement à donner des explications satisfaisantes. « Ceux du pais sçavent bien que les neiges se fondantz, les fleuves sortans des montaignes sont suiets aussi à telz desbords et esmotions » écrivait F. de Belleforest en 1594 (Favier R., 2006). Seules les inondations qui intervenaient sans de grandes pluies étonnaient véritablement. Dans les Pyrénées, l'origine chtonienne (des effondrements dans des lacs souterrains) était la plus couramment admise. Telle fut notamment l'explication avancée par l'avocat Martel sollicité par l'intendant Fourcault pour trouver une explication à l'inondation de la Garonne de 1678. S'agissant des crues du Rhône, l'avocat grenoblois Nicolas Chorier mettait quant à lui en avant, au milieu du 17^e siècle, les vents méridionaux qui accumulaient le sable dans le delta pour lui boucher le passage.

En d'autres circonstances, les administrations locales étaient parfaitement à même de suggérer des causes anthropiques. Au lendemain de la crue destructrice qui ravagea Grenoble en novembre 1651, le parlement de Dauphiné, amené à prendre les mesures d'urgence, n'invoqua aucune cause divine. À côté des pluies abondantes qui avaient fait « fondre les neiges dont les montaignes de ceste province et de Savoye estoient chargées », il dénonça avec

vigueur la dégradation des forêts dans les espaces montagnards. De 1651 à 1682, il rendit plusieurs arrêts « défendant, sous les peines les plus graves, de continuer à couper et à défricher les bois, par les motifs qu'étant coupés et exploités, ils devenaient la cause des inondations, parce que les eaux ravinaient et entraînaient les terres que ne retenaient plus les arbres... La terre n'ayant plus été retenue dans les montagnes par les bois qui ont été charbonnez, a été emportée par les eaux dans les plaines qu'elles ont remplies et couvertes de graviers stériles et infructueux. »

Les sociétés de montagne savaient pour leur part parfaitement analyser au 18^e siècle les mécanismes déclencheurs des avalanches. Dans le procès-verbal du 9 février 1785, les notables d'Arvieux en Queyras expliquaient ainsi : « Nous avons vu et vérifié que la grande quantité de neige survenue depuis le 2^e du courant jusques au 6^e février, suivi d'un temps redoux pendant la journée du 7^e, a occasioné une coulée de neige si considérable survenue le 7^e à sept heures du soir qu'elle a entraîné dans sa course tout ledit village du Serre dont il ne reste aucun vestige ».

Une mémoire des catastrophes

Rien ne serait plus faux par ailleurs que d'imaginer des individus toujours pris au dépourvu par les événements catastrophiques. On ne saurait se laisser abuser par les innombrables affirmations du caractère exceptionnel des événements survenus. Celles-ci renvoyaient à la nécessité de convaincre les lecteurs par le caractère apologétique du récit, ou les autorités dont on souhaitait solliciter des aides matérielles. Si l'absence d'un événement comparable connu « de mémoire d'homme » était affirmée, c'était souvent au sein de tout un ensemble de références à des événements anciens qui servaient de points de repère. Celles-ci nourrissaient une mémoire commune et permettaient aux autorités locales de mettre en place des dispositifs d'alerte et des mesures de prévention.

La répétition des crues de grande ampleur s'inscrivait dans la mémoire collective régulièrement consignée dans une documentation diverse sur laquelle les autorités appuyaient leurs comparaisons. Dans la vallée de la Dordogne, les jurades de Bergerac consignaient ainsi depuis le 15^e siècle les différentes inondations en relation avec les travaux d'adjudication nécessaires aux réparations du pont. Les annales de Toulouse rédigées en 1701 multipliaient de même les références précises à des événements anciens enregistrés dans les archives de la ville. Loin de se limiter aux seules archives des autorités publiques, cette mémorisation des événements catastrophiques était largement partagée par les établissements religieux, les mémorialistes, les histoires locales, voire les poètes (Pichard G., 1999, Favier R., 2007).

Cette mémoire des inondations catastrophiques se matérialisait dans le paysage urbain. Très tôt, des pierres et inscriptions commémoratives signalèrent les événements exceptionnels. Ces marques n'étaient pas seulement commémoratives. Elles servaient aux autorités municipales comme aux particuliers d'outils de comparaison pour chaque événement nouveau. À Arles, les dix-sept marches de l'escalier du port construit au début du 17^e siècle servirent de repères de la montée des eaux jusqu'au début du 19^e siècle. Les autorités administratives n'étaient en outre pas seules à utiliser ces marques de crues. Ils constituaient dans le paysage urbain des repères auxquels certains habitants avaient coutume de se référer. Au lendemain de la grande crue de Grenoble de 1733, le notaire Jean-François Marchand établissait ainsi la comparaison avec celle de 1651 : « En 1651, il y eut un grand déluge dont le pont sur lequel étoit bâti le jacquemart fut renversé ; mais celui-cy l'a surpassé de beaucoup. J'ay été aujourd'huy, ce mercredi 16^e septembre 1733 sur les cinq heures du soir dans le couvent des pères Récollets hors la ville, au dessus de l'église de la paroisse Saint-Joseph, où il y a une inscription sur la hauteur du déluge de 1651. J'ay toisé avec ma demi toise que le déluge du jour d'hier a surpassé celui de 1651 de dix huit pouces pied delphinal,

qui valent 19 pieds royal, 7 pieds 9 pouces au-dessus du rez-de-chaussée, et en l'Isle verte, elle a été à hauteur de 8 pieds au-dessus du rez-de-chaussée » (Favier R., 2006/1).

Cette mémoire des catastrophes contribuait à la construction d'une culture du risque qui imprégnait les actes de la vie ordinaire et dont on trouve par exemple la trace régulière dans les contrats notariés, notamment les baux à ferme. Dans la plaine de Grenoble, de nombreuses clauses prévoyaient la spécificité des modalités de paiement des fermages et cas d'inondation, les dégrèvements « à proportion des fonds emportés », et parfois des droits spécifiques accordés aux preneurs, comme par exemple celui de pouvoir transporter sa résidence dans les étages des maisons ordinairement réservés aux propriétaires

Dans un pays de faible sismicité, la mémoire des tremblements de terre n'était sans doute pas de même nature. Le caractère trop espacé des événements ne contribuait que rarement à la construction d'une culture du risque. Tel était pourtant le cas dans le pays niçois où, dès le 16^e siècle, une telle culture peut être repérée. S'appuyant sur une mémoire orale transmise par ses parents et les habitants avec lesquels il avait gardé des contacts, Louis de Thoum porte ainsi témoignage dans son *Traité des tremblements de terre* de la vitalité de cette culture, de la connaissance de « remèdes naturels » (techniques de construction, identification des sites les plus menacés) et de capacités d'adaptation et d'évolution des sociétés soumises de manière répétée aux séismes. De manière plus générale, partout où le caractère rapproché d'événements destructeurs offrait un nombre suffisant d'observations, se constituait une mémoire du risque sur laquelle les sociétés prenaient appui pour trouver des solutions de protection, de prévention ou d'urgence.

Une gestion locale de la catastrophe

Sur les bases de cette mémoire des événements passés, et le plus souvent avec leurs seuls moyens, les autorités locales surent pendant des siècles tirer de l'expérience les moyens de lutter contre les effets des catastrophes, parfois de les prévenir ou d'en limiter les conséquences et, quand elles le pouvaient, de mobiliser les différents rouages de l'administration pour obtenir des aides.

Face aux inondations, les dispositifs d'alerte étaient anciens. A Grenoble, l'inondation dévastatrice du 14 septembre 1219 (la rupture d'un front de lac constitué dans la vallée de la Romanche ayant provoqué le lâché brutal des eaux) hanta les esprits pendant des siècles. À chaque nouvel éboulement dans la vallée de la Romanche, les consuls se déplaçaient pour faire procéder à la vidange des eaux. En 1612, cinq jours seulement après les éboulements qui avaient favorisé la reconstitution d'un nouveau lac, les deux premiers consuls se rendirent sur place pour faire accélérer les travaux de déblaiement. De manière plus ordinaire, la surveillance des échelles hydrométriques et des digues permettait aux habitants, plus ou moins bien sans doute, de sauver leurs biens les plus précieux : marchandises, mobilier, archives. L'efficacité était certes relative face aux crues torrentielles. La montée des eaux du Gard à Alès en 1605 fut ainsi « *plustost veue que préveue, ce qui fut cause que plusieurs se trouvèrent surprins hors la ville, n'ayans assez de temps pour se retirer en lieu assuré... [L'eau] entroit avec telle violence et se haussa avec telle soudaineté qu'on n'eut pas loisir de sauver aucune chose des boutiques ny des caves, ce qui a causé des dommages inestimables d'huiles, marchandises et denrées.* » La crue du Lez et du Merderon à Montpellier en 1715 surprit de la même façon toute la population : « *Il y eut un orage de pluie si violent, que la rivière en grossit tout à coup, et courut avec tant de rapidité que les blanchisseuses n'eurent pas le loisir d'amasser leur linge.* »

Mais de manière ordinaire, les dispositifs de prévention permettaient de consolider les portes des villes avec des barres de fer, de calfeutrer comme à Grenoble au 18^e siècle les bas de porte des maisons avec des bourrelets de terre colmatés de fumiers, de protéger les communications (en chargeant par exemple les ponts aussi lourdement que possible de

gueuses, de boulets ou de pierres), ou d'anticiper les questions d'approvisionnement, soit en entreposant à l'avance des stocks dans des endroits abrités, soit en faisant remettre en activité le plus rapidement possible les moulins et les fours. Au lendemain des catastrophes, le rétablissement de la situation faisait l'objet d'un ensemble de mesures (vidanges des eaux pour éviter les épidémies, étayage des maisons, rétablissement de la circulation...) parfois codifiés à la fin du 18^e siècle dans de véritables protocoles d'intervention, comme ceux définis dans les « Soins à prendre lorsque la ville de Grenoble est menacée d'inondation » :

« 1^o Doubler les réverbères : c'est-à-dire les garnir deux fois d'huile pour qu'ils puissent rester éclairés pendant toute la nuit

2^o Faire ordonner à son de trompette que les premiers étages soient éclairés pendant la nuit

3^o Mander le syndic des bateliers pour s'assurer de tous les bateaux et pour qu'ils soient prêts dans le besoin

4^o Mander le syndic des boulangers pour que tous ceux qui peuvent cuire du pain soient invités à le faire, pour s'assurer de la quantité de farine qu'a chacun d'eux, et pour que ceux qui ne peuvent pas cuire portent leur farine chez ceux qui sont à même de le faire. Nota, la municipalité ne paye que le pain qu'elle fait prendre

5^o Charger mes commissaires de police de faire exécuter lesdits ordres

6^o S'adresser au fournisseur des troupes de ligne de la porte de France pour avoir le pain de munition nécessaire

7^o Veiller à faire quitter les casernes aux troupes de ligne pour les loger dans les salles du palais

8^o Se souvenir que les premiers inconvénients et les premiers besoins se font sentir au faubourg Très-Cloître

9^o Faire placer trois ou quatre pots à feu dans ce faubourg

8^o [sic] Défendre aux voitures de rouler avant l'espace de 8 ou 15 jours après l'inondation

9^o [Dans une autre encre et ajouté postérieurement] : Faire avertir le syndic des loueurs de chevaux de faire tenir prêt les chevaux qui pourront être nécessaires pour les faire conduire sur les terrasses »

Si le règlement de police traduit l'institutionnalisation de la pratique, des mesures identiques étaient déjà en place de manière implicite et spontanée dès le début du 18^e siècle, comme en témoigne le poème rédigé au lendemain de la crue de 1733 évoquée par le poète grenoblois André Blanc La Goutte (*Grenoblo Malhérou*), qui décrit des pratiques fortement ancrées dans l'usage, construite progressivement au fil des catastrophes endurées, et pour partie transmises dans la mémoire collective.

« Louz ordre sont donna pe cantonna deux portes / Pe chargé de fumier, l'on mene de barrote¹ ».

« Lou cousio su lo champ sagiment résonniront / A tou les boulangié, de coïre commandiront / Sans celey, lou soudar ouriont manqua de pan / Et prout duz artisan ouriont endura fan » U son de trompetta, se publit un ordre / D'illumina pertout, de crainta du désordre² »

« Pe touta la villa, de crainta du segrot / L'on défend de roula carosse, ni barrot³ ».

Face aux séismes pourtant plus rares, les modalités de gestion de la crise attestent également d'un grand empirisme. Si au lendemain de l'événement destructeur du 14 août 1708 la première décision des consuls de Manosque fut certes d'organiser une procession annuelle et perpétuelle le premier dimanche suivant le 15 août, ceux-ci prirent en même temps un ensemble de dispositions concrètes : examen des échéances financières qui pesaient sur la

¹ Vers 185-186 : « Des ordres sont donnés pour colmater deux portes. Pour apporter du fumier, on pousse des brouettes »

² Vers 209-214 : « Sans perdre de temps les consuls prirent de sages décisions : / Ils ordonnèrent à tous les boulangers de faire cuire des fournées / Sinon les soldats n'auraient pas eu de pain / Et beaucoup d'artisans auraient souffert de faim / Au son de la trompette, on fit crier l'ordre / D'éclairer partout, par crainte des désordres »

³ Vers 355-356 : « Dans toute la ville, par crainte des secousses, Interdiction de rouler est faite aux carrosses et tombereaux »

communauté, députation à Aix-en-Provence pour obtenir des décharges, désignation de gardes pour patrouiller et éviter les pillages dans la ville abandonnée. Dans les semaines qui suivirent, l'accent fut mis sur les travaux de sécurité : ramasser les pierres tombées des murailles, « étançonner les endroits les plus périlleux des maisons ». Pour les réparations, la priorité fut donnée aux fontaines, aux moulins et aux fours, ce qui permit au maire, à la fin de son mandat de se féliciter d'avoir « pourvu à la subsistance de cette population affamée par la démolition des fours ». Si la reconstruction fut lente, ce fut moins faute d'un fort investissement des consuls que du fait d'une main d'œuvre suffisante et surtout du manque d'argent, le tout étant aggravé par le grand hiver de 1709 qui fit passer au second plan les conséquences du séisme (Quenet G., 2005).

En milieu de montagne, face aux menaces des avalanches, les habitants surent très tôt tirer les leçons principales. Une étude fine nécessiterait naturellement le développement de micro-analyses de terrain en collaboration avec les travaux de l'archéologie rurale. Les travaux menés dans les Pyrénées sur les granges foraines (dans les vallées de Barèges et de Gavarnie) sont à cet égard particulièrement éclairants. Souvent installés sur des terrains de forte pente, dans des zones de prés de fauche anciennement exploités, ces granges de petite dimension, conçues pour loger un berger, une dizaine de vaches ou une cinquantaine de moutons au maximum, étaient particulièrement exposées aux risques avalancheux. Les recherches des architectes ont montré l'ancienneté et la diversité des formes d'intégration de cette menace dans leur architecture. Les dispositifs anti-avalancheux parfois très spectaculaires mis en œuvre attestent de la maîtrise technique et de savoir-faire vernaculaires, prenant en compte la diversité des menaces, tant dans les choix des implantations et que dans les systèmes de protection mis en œuvre. Les granges foraines exposées en hiver aux avalanches de neige froide et pulvérulente étaient ainsi adossées à un massif qui servait de tremplin aux avalanches dont le souffle était atténué par des rangées de frênes plantés en amont. Celles exposées aux avalanches de neige humide et lourde de printemps étaient protégées par une étrave triangulaire en amont qui séparait la coulée de part et d'autre de la construction. Dans toutes ces vallées, « la gestion et l'intégration des risques dans la vie quotidienne sont dans ces vallées un fait social qui a imprégné la culture, l'imaginaire, les comportements, les modes de vie et l'habitat » (Barrué M., 2002).

Le caractère temporaire de certaines constructions constituait une autre forme de réponse. Dans le massif de l'Oisans, les habitants du village de Besse passaient contrat pour faire « déconstruire » avant le 2 novembre de chaque année un pont situé dans un couloir d'avalanches, pont que l'on faisait reconstruire dans le courant du mois de mai de l'année suivante. De la même façon à Barèges, une partie des habitations des curistes étaient-elle démolies à la fin de la saison pour être reconstruites au printemps suivant : « Les maisons n'ont qu'un étage et sont presque toutes bâties en bois, afin de pouvoir les démonter à l'entrée de l'hiver ; car les habitants émigrent chaque année à cette époque, emportant avec eux leurs pauvres habitations, pour ne pas mourir de froid dans cette Laponie isolée du reste du monde. " Dès que le mois de septembre arrive, dit M. Jubinal, on démolit la plus grande partie des habitations pièce à pièce ; on numérote leurs murailles factices, on étiquette leurs toits et leurs plafonds ; et tout cela, semblable à une décoration de théâtre qu'on reporte au magasin après qu'elle a servi, est mis en réserve sous quelque couvert pour l'année suivante. Puis, dès que la *primerose* fleurit, les maisons repoussent blanches et neuves, et ayant toujours l'avantage de paraître avoir été conservées sous verre" » (Favier R., 2004).

Conclusion

La diversité archives disponibles, notamment au niveau local, comme au demeurant l'apport de certaines données archéologiques, nous invitent ainsi largement à revisiter des discours parfois trop convenus. Sans exclure le recours à la protection divine, la diversité des

démarches matérielles et des actions entreprises par les autorités locales (municipales, provinciales), comme la capacité de réaction de certains acteurs individuels nous obligent à reconsidérer les stéréotypes convenus sur la passivité des sociétés d'Ancien Régime, sur leur fatalisme et leur simple résignation face aux catastrophes qui les accablaient. Loin de ces clichés de populations écrasées par la colère divine, c'est bien au contraire dans les dispositifs mis en place localement, souvent de manière empirique par des populations fortement réactives, que s'élaborèrent progressivement les réponses mises en œuvre et reprises peu à peu par les services de l'État.

Bibliographie

Barrué M., « Le risque vécu et construit en pays montagnard pyrénéen : le cas des villages des hautes vallées du Lavedan dans les Pyrénées centrales françaises », in Favier R., *Les pouvoirs publics face aux catastrophes naturelles dans l'histoire*, Grenoble, MSH-Alpes, 2002 p. 175-191.

Briffaud S., « Le savant, l'État et la catastrophe. L'émergence d'une nouvelle approche des sinistres à travers une relation du "prodigieux débordement" de 1678 », in *Les cahiers de l'Isard, Risques et aménagement dans les Pyrénées*, Actes du colloque de Foix et Pau 1990, Toulouse, 1993, p. 15-29

Céard J., *La nature des prodiges*, Genève, Droz, 1996 (1^{ère} éd. 1977)

Delumeau J. et Lequin Y. (dir. de), *Les malheurs des temps. Histoire des fléaux et des calamités en France*, Paris, Larousse, 1987.

Desailly B., *Crués et inondations en Roussillon. Le risque et l'aménagement (fin du XVIIIe-milieu du XXe siècle)*, Thèse dactyl., Paris X-Nanterre, 1990.

Favier R. (dir. de), *Les pouvoirs publics face aux risques naturels dans l'histoire*, Grenoble, MSH-Alpes, 2002, 444 p.

Favier R., « Les hommes et la catastrophe dans la France du XVIIIe siècle », in Montemayor J. (dir.), *Les sociétés anglaises, espagnoles et françaises au XVIIIe siècle*, Paris, Ellipses, 2006, p. 263-274.

Favier R., « Poésies de l'inondation et culture du risque en France au XVIIIe siècle », in *Ecrire la catastrophe au XVIIIe siècle* (à paraître, 2007)

Favier R., « Sociétés urbaines et culture du risque. Les inondations dans la France d'Ancien Régime », in F. Walter, B. Fantini et P. Delvaux (dir.), *Les cultures du risque (XVIe-XXIe siècle)*, Presse d'histoire suisse, Genève, 2006, p. 49-86.

Favier R., « Tourisme thermal et catastrophes naturelles en milieu de montagne. Barèges (XVIIIe-XIXe siècles) », *Histoire des Alpes/Storia delle Alpi/Geschichte der Alpen, Tourisme et changements culturels*, 2004/9, p. 149-166.

Hildesheimer F., *La terreur et la pitié. L'Ancien régime à l'épreuve de la peste*, Paris, Publisud, 1990.

Lachiver M., *Les années de misère. La famine au temps du Grand Roi*, Paris, Fayard, 1991, 574 p.

Le Roy Ladurie E., *Histoire du climat depuis l'an Mil*, Paris, Flammarion, 1967.

Le Roy Ladurie E., *Histoire humaine et comparée du climat*, t. 1, *Canicules et glaciers, XIIIe-XVIIIe siècles*, t. 2, *Disettes et révolutions, 1740-1860*, Paris, Fayard, 2004-2006, 742 et 614 p.

Mandrou R., *Magistrats et sorciers en France au 17^e siècle. Une analyse de psychologie historique*, Paris, Plon, 1968, 583 p.

Pichard G., *Espace et nature en Provence rurale (1540-1789)*, thèse dactyl., université Aix-en-Provence, 1999, 2 vol.

Quenet G., *Les tremblements de terre aux XVIIIe et XVIIIe siècles. La naissance d'un risque*, Seyssel, Champ Vallon, 2005, 590 p.